



COMPTE-RENDU RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR DU 01/09/2023.
Club-House du Club de Changé à 20h00.

<u>COMITÉ DIRECTEUR</u>		
Présents		
BRANGIER Bernard	Club de Changé	Président CD
COLIN Alain	Club de Meslay-du-Maine	Trésorier CD
BERNARD-DROUET Patrick	Secrétaire Club de Mayenne	Secrétaire CD
BELLUAU Emmanuel	Club de Meslay-du-Maine	Membre
BENOIST Eric	Club de Changé	Secrétaire-Adjoint CD
GENIN Frédéric	Club de Changé	Membre
GENDRY Fabien	Club de Mayenne	Membre
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Membre
SALMON Eric	Club du Genest-St-Isle	Membre
Absents		
HERVÉ Florian	Club de Changé	Vice-Président CD
SAUVAGE Anthony	Club de Changé	Membre (excusé)

<u>PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DE CLUBS INVITÉS</u>		
COLIN Marie-Pierre	Présidente Club de Meslay-du-Maine	Présente
DUPUY-SALLE Christophe	Président Club de Laval	Absent (excusé)
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Présent
GESBERT Sébastien	Président Club d'Evron	Présent
GUERRIER Norbert	Président Club de Gorron	Absent (excusé)
GUILMARD Elisabeth	Présidente Club du Horps	Absente
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Présent
MARSOLLIER Sylvain	Président Club de Château-Gontier	Absent (excusé)
MORAN Stéphanie	Présidente Club de Changé	Présente

Neuf membres du Comité Directeur sur onze étant présents, le quorum étant atteint, la séance débute à 20h10.

ORDRE DU JOUR

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2023.

Le compte-rendu de la dernière réunion du **7 avril 2023** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2° - TOURNOIS JEUNES/DÉBUTANTS : FORMULE ET BARÈME.

Afin de se rapprocher au mieux des scores intéressants pour des archers appelés par la suite à faire des compétitions sélectives, le barème des scores des tournois débutants est modifié comme suit, après réflexion :

- quelles que soient la taille du blason et la catégorie, les scores minimums à atteindre pour obtenir une flèche de progression sont uniformisés à **325 points** pour 42 flèches (7,74 points/flèche), tirées à 15 mètres, soit 464 points pour 60 flèches mais qui seront tirées en sélectif à 18 mètres.

Par ailleurs, les poussins auront toujours le choix de tirer soit à 10 mètres, soit à 15 mètres.

Quant aux Experts et Masters, ils tireront à 18 mètres sur des blasons correspondant à leurs catégories en tournoi sélectif.

Ensuite, pour tenir compte de cas qui pourraient s'avérer particuliers pour quelque raison que ce soit, il n'y aura pas de limite d'années de licence pour participer aux tournois débutants, à l'exception des Masters limités à leur première année de licence.

Enfin, compte tenu de l'installation de cibles à 18 mètres dans des salles un peu exiguës, et donc du nombre de cibles potentielles, les Masters ne seront acceptés qu'en cas de places disponibles ; ceci restant à la discrétion des Clubs organisateurs.

Pour finir, le nombre de volées d'entraînement est unanimement fixé à 3 pour tous les tournois.

Ces nouvelles mesures prennent effet à compter du premier tournoi débutants de la saison 2023/2024 qui aura lieu le **samedi 21 octobre 2023** au Genest-St-Isle.

3° - BILAN DU TROPHÉE DES MIXTES 2023.

Sur les trois équipes qualifiées pour la finale nationale du Trophée des Mixtes 2023 qui s'est déroulée le week-end de la Pentecôte (27 et 28 mai) à Chennevières-sur-Marne (94), seules deux se sont déplacées :

- Misaelle Comte et Tonny Bourneuf de Meslay-du-Maine en néo arc classique qui terminent 11è ;
- Stéphanie Mareau et Stéphane Gouin de Mayenne en arc nu qui terminent 6è.

Aux dires des membres de ces deux Clubs représentés à cette présente réunion du Comité directeur, cette finale nationale fut une belle réussite sur tous les plans, pleine d'enseignements et à renouveler sans aucune réserve.

4° - ORGANISATION DU TOURNOI DÉPARTEMENTAL DES MIXTES 2024.

Le Club d'Evron se propose d'organiser le Trophée départemental des Mixtes 2024 le **samedi 6 avril 2024** avec l'aide de bénévoles des autres Clubs du département pour ce qui concerne la logistique.

Par ailleurs, suite aux imprécisions et hésitations concernant les règles d'arbitrage appliquées pour le Tournoi départemental 2023, il est décidé que de Tournoi départemental 2024 se déroulera selon les mêmes règles d'arbitrage que celles appliquées lors de la Finale nationale 2023 mais qui pourront aussi être adaptées dans le cas de petites salles.

5° - STAGES DE FORMATION/PERFECTIONNEMENT.

Comme les saisons précédentes, le CD 53 organise des stages de formation/perfectionnement ouverts à toutes et tous. Ces stages seront encadrés par Stéphane Airaud pour la partie arc classique et barebow.

Pour ce qui est des poulies, une discussion va être engagée avec Franck Cadoret sur la faisabilité du projet.

Ci-après le le calendrier prévisionnel des stages dont la participation des Clubs reste inchangée ; à savoir : **3 €** pour un jeune et **5 €** pour un adulte, par séance.

Date (séances matin et après-midi)	Lieu	Encadrant
Samedi 23 septembre 2023	Salle de Changé ou terrain extérieur si beau temps	Stéphane Airaud
Samedi 11 novembre 2023	Salle de Changé	Stéphane Airaud
Samedi 13 janvier 2024	Salle de Changé	Stéphane Airaud
Samedi 24 février 2024	Salle de Changé	Stéphane Airaud
Samedi 13 avril 2024	Terrain extérieur de Changé ou salle si mauvais temps	Stéphane Airaud
Samedi 25 mai 2024	Terrain extérieur de Changé ou salle si mauvais temps	Stéphane Airaud

Les Président(e)s de Club recevront les fiches d'inscription ainsi que les modalités dès que possible.

6° - BILAN JOURNÉE SPORTS DE NATURE DU 25 JUIN 2023.

L'animation assurée par le Club d'Evron, aidé par les Clubs de Meslay et Mayenne a attiré beaucoup de monde malgré la concurrence de diverses autres manifestations qui se sont déroulées le même jour dans un périmètre voisin.

Quoi qu'il en soit, il ressort que le bilan de cette journée reste très positif. Toutefois, il faudra attendre septembre ou octobre pour en connaître les réelles retombées en terme de nouvelles licences.

7° - DEMANDE SUBVENTION A.N.S 2024.

Afin de ne pas faire une demande de subvention A.N.S 2024 trop similaire à celle de 2023, une piste de réflexion est lancée sur l'organisation des Jeux du Tir à l'Arc ainsi que sur une animation multi-disciplines qui sera certainement obligatoire pour faire et obtenir une demande pour les jeunes. Par ailleurs la question est posée sur la formation des jeunes et des adultes. Il est décidé de la poursuivre pour 2024.

8° - RÉSULTATS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS A.N.S 2023 ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Les subventions obtenues par le CD 53 au titre de 2023 s'élèvent à :

- 1 464 € par le Conseil départemental de la Mayenne ;
- 1 500 € par l'A.N.S qu'il faut répartir comme suit :
- 909 € au titre des stages de formation/perfectionnement des archers compétiteurs et loisir ;
- 591 € au titre de l'organisation du Trophée départemental des Mixtes 2023.

Sur ce dernier point, il faut savoir qu'il faut justifier auprès de l'A.N.S, et fournir les preuves, de l'utilisation des fonds versés.

Pour info, le bilan financier pour l'A.N.S 2023 présente un solde positif de **9,49 €** après vérification. Par conséquent, il n'y aura donc rien à partager entre les deux clubs participant au trophée national, comme évoqué lors de la réunion.

9° - PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2023.

La prochaine assemblée générale ordinaire du CD 53 aura lieu le **vendredi 20 octobre 2023** à 18h30 au CREPS à Laval.

L'ordre du jour final est en cours d'élaboration mais il faut d'ores et déjà plancher sur les points suivants :

- appel à candidatures pour intégrer le Comité directeur (1 poste à pourvoir) ;
- organisation du Championnat départemental extérieur 2024 ;
- intérim de l'actuel Secrétaire du CD entre l'été 2024 et l'assemblée générale électorale d'octobre 2024.

10° - CLUB PÉGASE 2023.

Pour info ou rappel, le Club Pégase est un organisme dépendant du Conseil départemental de la Mayenne, chargé de mettre en avant des membres ou dirigeants d'associations sportives du département. Les résultats des sportifs doivent être de bon voire très bon niveau (minimum national ou international). A ce titre, le CD 53, après un rapide tour de table, n'a pas d'archers ou dirigeants à proposer.

11° - QUESTIONS DIVERSES.

Championnat départemental à 18 mètres des 20 et 21 janvier 2024 : la question est posée de savoir quand tireront les S3H CO ?

Réponse de Fabien Gendry, Président du Club de Mayenne, organisateur du Championnat : probablement le dimanche 21 janvier. Dont acte.

Championnat départemental TAE 2024 : quel Club peut être volontaire pour l'organisation ? Le Genest-St-Isle ? La réponse devrait être apportée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2023.

En attendant, pour qu'il n'y ait pas de concordance de dates et/ou d'événements, Bernard Brangier doit se renseigner sur les dates des Championnats régionaux DRE et D2.

12° - INFOS DIVERSES.

- Eric Benoist, actuel Secrétaire-Adjoint et Webmaster du CD 53 souhaite passer la main en tant que Secrétaire-adjoint, tout en restant Webmaster du site internet. Le Comité directeur prend acte de cette décision et entérine celle-ci. L'organigramme du CD 53 sera modifié en conséquence, notamment sur le site Internet.

- la prochaine Assemblée générale ordinaire du CD 53 est fixée au **vendredi 20 octobre 2023 à 18h30**, Salle Athènes du CREPS de Laval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Changé le **11 septembre 2023**.

Bernard BRANGIER Président du Comité départemental	Patrick BERNARD-DROUET Secrétaire du Comité départemental
	